

30 août 1994

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 9 AOÛT 1994

Même pendant les vacances, l'Association du personnel continue à défendre vos intérêts, et la participation à la réunion d'août était élevée malgré un temps superbe. Cependant les délégués de l'Association prennent eux aussi des vacances, y compris le Président, et c'est pourquoi ce rapport a été publié en version originale anglaise la semaine dernière.

Activités du Comité exécutif

Assurance maladie

Le Conseil du personnel a entendu un rapport du Comité exécutif sur des propositions faites par la compagnie d'assurances AUSTRIA afin de moderniser le logiciel qu'elle utilise pour gérer le régime d'assurance maladie du CERN, et il a approuvé à l'unanimité la proposition du Comité exécutif.

Fumeurs - Non fumeurs

Le sujet a produit beaucoup de fumée! A la demande de membres du personnel, le Comité exécutif avait étudié la possibilité de créer, par exemple, des zones fumeurs et non fumeurs. Il avait décidé que toute future discussion devrait être basée sur deux principes, le droit de fumer et le droit de respirer un air sans fumée. La proposition du Comité exécutif de former un petit groupe de travail, comprenant des fumeurs et des non fumeurs, a été approuvée de justesse, plusieurs délégués demandant si l'Association n'avait pas de sujets plus urgents à traiter.

Vacances de postes

Le point de la situation concernant les contrats a été présenté au Conseil, à savoir:

- le Comité des Finances a décidé de recommander au Conseil de l'Organisation d'approuver les propositions de la Direction concernant de nouveaux contrats de titulaires (CERN/FC/3701 -

CERN/2041) "étant entendu que la mise en application de cette décision exigera une nouvelle décision du Comité des Finances sur l'introduction des modifications appropriées aux Statut et Règlement du personnel", et le Conseil de l'Organisation a suivi cette recommandation;

- le Directeur général a approuvé en février dernier l'ouverture de 30 postes de base ("core posts") et 30 postes en rotation ("rotational posts") - notions qui n'existent pas dans les Statut et Règlement en vigueur - et depuis lors, et même après la décision du Comité des Finances, un grand nombre de postes de durée limitée avec des contrats limités à 6 ans au plus ont été ouverts au recrutement. L'Association du personnel pense qu'ils ont été ouverts selon le nouveau système et non pas selon le système actuel.

Le Comité exécutif a donc écrit au Directeur général demandant à connaître la durée exacte de chaque poste, ou, à défaut, la durée du projet auquel il est rattaché, ainsi que les raisons pour lesquelles les contrats sont limités à 6 ans.

Statuts de l'Association du personnel

La situation actuelle a été décrite: elle comporte un échange de lettres avec le Directeur général et l'intention de ce dernier de soulever cette question lors d'une réunion extraordinaire du Comité de concertation permanent (CCP) le 24 août. Le Conseil a approuvé (avec deux abstentions) la position à prendre proposée par le Comité exécutif.

Réunion extraordinaire du Conseil du personnel le 25 août

Le Conseil a accepté de tenir une réunion extraordinaire le 25 août afin de prendre des décisions concernant l'Assemblée générale de l'Association qui se tiendra le 5 octobre, et d'entendre rapport sur la réunion extraordinaire du CCP essentiellement prévue pour préparer la réunion du Forum de discussion tripartite sur les conditions de l'emploi (TREF) le 27 septembre.

Mini-assises

Le Conseil a été informé que le Chef de l'Administration a accepté que des membres de la Direction participent aux prochaines mini-assises qui seront consacrées à la question du personnel travaillant sur le site mais employés par des entreprises sous contrat avec le CERN, pourvu que des représentants des syndicats ne soient pas présents, ce qui est compréhensible. Ainsi la matinée sera consacrée à des discussions avec la Direction et l'après-midi avec des représentants des syndicats concernés. La date prévue est le 18 octobre. Un projet d'ordre du jour est préparé en consultation avec les intéressés.

Jugement du TAOIT n° 1368

La décision du Tribunal et un article discutant les conséquences possibles de ce jugement ont été publiés dans le bulletin hebdomadaire. Le Conseil a été informé que, apparemment, la Direction était en train de préparer un document pour discussion lors du CCP extraordinaire du 24 août, mais les détails n'en étaient pas connus. Le Conseil a aussi été informé qu'une analyse de quelques 40 jugements

rendus le 13 juillet par le TAOIT, faite par la FICSA, était disponible, et les extraits concernant notre requête ont été montrés.

Révision des Statut et Règlement du personnel/ Examen quinquennal des conditions d'emploi

Le Conseil a été informé de la création de deux sous-groupes du CCP pour discuter de ces questions importantes, des préoccupations du Comité exécutif à leur sujet et des lettres adressées par le Président à la Direction. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la politique proposée par le Comité exécutif sur ces questions.

1er août

Un délégué a soulevé la question du 1er août comme jour de congé possible pour le CERN puisqu'il est maintenant jour de congé national suisse. Bien qu'aucun vote formel n'ait eu lieu, un débat intéressant s'est déroulé, au cours duquel de nombreux délégués ont fait valoir que le CERN est une organisation internationale, que les membres de son personnel sont des fonctionnaires internationaux, et que l'Association du personnel ne devrait rien faire qui puisse affaiblir cette position en aucune façon.

Accord CERN - Inde

Suite à une question d'un délégué, le Comité exécutif a été chargé d'obtenir des informations sur un accord entre le CERN et l'Inde concernant le développement de logiciels.

* * *

A tous les membres de l'Association du personnel

Nous vous informons que l'Assemblée générale de l'Association du personnel aura lieu le

5 octobre à 14h00 dans l'Amphithéâtre principal

Seuls les membres de l'Association y seront invités.

Les procédures pour l'élaboration de l'ordre du jour ont subi des modifications dans les nouveaux Statuts de l'Association, et nous attirons votre attention sur les points suivants:

- L'ordre du jour de l'Assemblée générale doit être publié au moins 5 jours avant la date de la réunion.
- L'ordre du jour est préparé par le Conseil du personnel, mais les membres de l'Association peuvent, par écrit, proposer d'y ajouter des points, avant qu'il soit publié. Afin de disposer de suffisamment de temps pour l'impression et l'envoi de l'ordre du jour, la date limite pour les propositions pour l'ordre du jour a été fixée au

vendredi 23 septembre 1994 à 17h30

- Des propositions faites pendant la réunion peuvent être acceptées, mais pour discussion seulement. Aucune décision ne sera prise sur ces points lors de cette Assemblée.

Vous trouverez ci-dessous le texte de l'article 13 des Statuts relatif à l'Assemblée générale:

Article 13

- (a) L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire est rendu public au moins cinq jours ouvrables avant la session.
- (b) L'Assemblée générale ordinaire est compétente pour:
 - (i) discuter et sanctionner le rapport d'activité et le rapport financier, préparés et présentés par le Comité sortant en juin;
 - (ii) ratifier les modifications éventuelles à apporter aux Statuts adoptées par le Conseil;
 - (iii) dégager les bases de l'action générale de l'Association et remplir toutes autres fonctions compatibles avec les présents Statuts;
 - (iv) adopter les taux de cotisation et le budget.

Sa compétence s'étend, en outre, à tous les autres points proposés par le Conseil, ainsi qu'à tous les points proposés, par écrit, par au moins 20 membres de l'Association.

- (d) Les membres peuvent, après épuisement de l'ordre du jour, mettre en discussion d'autres questions avec le consentement de l'Assemblée, mais seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent faire l'objet de décisions. L'Assemblée peut cependant charger le Conseil d'étudier toute question qui lui paraît utile.

* * *

To all members of the Staff Association

Notice is hereby given that the General Assembly of the Staff Association will be held on

5 October at 2.00 p.m. in the Main Auditorium

This is open to members of the Staff Association only.

Since under the revised Statutes of the Staff Association the procedures for preparing the agenda have been changed, your attention is drawn to the following points.

- The agenda must be published at least five days before the meeting
- The agenda is prepared by the Staff Council, but provision is made for members of the Staff Association to submit additional items in writing prior to the publishing of the agenda. To allow time for printing and mailing of the agenda the deadline for receipt of additional items by the Staff Association secretariat has been fixed as

5.30 p.m. Friday 23 September 1994

- During the meeting items can be added to the agenda, but no decisions on them can be taken.

The relevant articles of the Statutes are reproduced below.

Article 13

- (a) The agenda of the ordinary Assembly shall be published at least five working days before the session.
- (b) The ordinary General Assembly shall be competent to:
 - (i) discuss and approve the activities and financial reports prepared and presented by the outgoing Committee in June;
 - (ii) ratify any amendments to the Statutes adopted by the Council;
 - (iii) set out the bases for the general operations of the Association and perform any other duties compatible with these statutes;
 - (iv) approve the rates of subscription and the budget.

Its competence shall also extend to all the other items proposed by the Council and those proposed in writing by at least 20 members of the Association.

- (d) After having dealt with all the items on the agenda, the members may, with the consent of the Assembly, have other matters discussed, but decisions may be taken only on the items listed on the agenda. Nevertheless, the Assembly may require the Council to examine any matter which it deems necessary.

* * *

GARDERIE DU JARDIN D'ENFANTS

Depuis le 30 août 1994, la Garderie du Jardin d'Enfants est ouverte tous les

**MARDI et VENDREDI après-midi
de 13h.30 à 17h.30.**

Pour de plus amples informations, vous pouvez téléphoner au 2819.

GYM TONIC

La rentrée, tout le monde en parle... donc, si vous avez gagné tous les concours de sieste, c'est bien.... mais maintenant il faut penser de nouveau à bouger!! Reprise des cours jeudi 22 septembre, 12h.15, Salle des Clubs, Restaurant No2. Renseignements toujours possibles auprès de Nicole (4788) ou Viviane (matin, beep 7152).

GROUPE DE DESSIN DU NU

Le Groupe de Dessin du Nu recommence son activité dès **jeudi 22 septembre**. Sa séance hebdomadaire lieu chaque jeudi de 20 à 22h.00, à la Salle des Clubs, Restaurant No2, Bâtiment 504, en présence. Les nouveaux participants, de tous niveaux, sont les bienvenus.

Dot Bourquin, tél. 782 34 24, renseigne volontiers.

* * *

LIFE DRAWING GROUP

The Life Drawing Group will begin again from **Thursday, September 22** in the Club Room of Building 504 (Restaurant No2), every Thursday evening from 8 to 10 p.m. Newcomers of all levels are welcome.

Call Dot Bourquin, tel. 782 34 24, for further information.

CLUBS



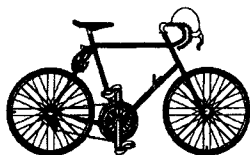
SKI

GYMNASTIQUE PREPARATOIRE AU SKI

Nos séances de gymnastique débuteront le 20 septembre, à 18h.00 et à 19h.00. Les cartes de participation seront en vente :

JEUDI 15 SEPTEMBRE de 17h.00 à 18h.00
à la Cafétéria du Restaurant No. 2
Bâtiment 504

Aucune carte ne sera vendue à l'avance. Si vous êtes absent ce jour là, veuillez déléguer un ami SVP. Une fois le nombre de cartes vendues, je ne pourrai plus rien pour vous. Freddy Streun



VELO

Bon courage et bonne route aux inscrits de la semaine en Ardèche; pour ceux qui restent, le programme continue.

Prochaines sorties

Samedi 3 septembre : départ 14h.00, parking de l'entrée des Rousses pour 62 kilomètres, avec le tour du Lac de Joux en prime.

Samedi 17 septembre : Attention.... une date à ne pas oublier, les maillots du Club seront de sortie pour participer au 40ème anniversaire.